

PE/CATASTROPHES: le rapport Berend demande d'étendre le Fonds de solidarité à la couverture des crises de santé publique et des attentats terroristes

Bruxelles, 31/03/2006 (Agence Europe) - Le 21 mars, la commission du développement régional du PE a adopté le rapport de Rolf Berend (PPE-DE, allemand) sur le Fonds de solidarité de l'UE (FSUE) en demandant d'élargir son champ d'application aux conséquences des attentats terroristes, aux situations d'urgence sanitaires et aux désastres environnementaux, industriels et technologiques majeurs. Le rapport sera voté pendant la plénière de mai à Strasbourg. Créé en 2002 après les graves inondations en Europe centrale, le Fonds vise à assurer une réaction efficace face aux catastrophes majeures et aux situations d'urgence sanitaire. Le Fonds actuel prend fin cette année, et le rapport de M. Berend expose les critères à appliquer aux modalités de fonctionnement du nouveau Fonds qui démarrera le 1er janvier 2007. Ce Fonds pourra apporter une assistance financière aux Etats membres ou aux pays candidats jusqu'à un maximum d'un milliard d'euros par an.

En adoptant le rapport, les députés: (1) appuient la proposition de la Commission d'abaisser le seuil des dégâts nécessaires pour obtenir le financement de mesures de reconstruction après une catastrophe naturelle. Pour le nouveau Fonds, les seuils passeront de 3 milliards d'euros (0,6% du PIB du pays touché) à 1 milliard (0,5%) ; (2) estiment que l'assistance financière prévue par le règlement devrait être accordée à des opérations mises en œuvre par les autorités publiques du pays concerné, y compris les opérations d'urgence essentielles pour remettre en état de fonctionnement les infrastructures et installations, la mise en place de mesures de prévention, l'aide médicale immédiate aux victimes directes des catastrophes majeures et d'actes de terrorisme, et l'assistance sociale et psychologique aux victimes et à leurs familles ; (3) demandent que le principe du pollueur-payeur s'applique notamment dans les cas des catastrophes industrielles et technologiques.

Lors du débat, Margie Sudre (PPE-DE, française) a souhaité que les départements d'Outre-mer puissent bénéficier à l'avenir d'aides d'urgence dans les cas de crises majeures. Mme Sudre a déposé un amendement destiné à préciser « qu'une attention particulière sera accordée aux régions éloignées ou isolées, comme les régions insulaires et ultrapériphériques » afin de garantir la possibilité, après 2007, de faire intervenir le Fonds à titre dérogatoire dans les DOM.